

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2024.027

Marmande le 24 Septembre 2024

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 23 septembre 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 septembre 2024 s'est réuni le Lundi 23 septembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine.

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

Dominique Martin est désignée secrétaire de séance.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24.06.2024

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.
Le procès-verbal du conseil municipal du (conseil précédent) est adopté à l'unanimité.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire dispose de dix pouvoirs de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots.

Il s'agit du conseil municipal de rentrée après un été riche en animations qui ont de nouveau rencontré leur public : avec entre autres toutes les animations autour des JO (CLAE lympiques, etc.), le Garorock, la fête du 14 juillet et ses 13000 participants, le grand concert de l'été et ses 12 000 spectateurs, les marchés des producteurs ont eu un franc succès, le plus petit festival de bières, la fête de la Tomate , les dimanches au Cloître, le festival lyrique et notre traditionnelle soirée de clôture de l'été. Il souligne qu'il ne faut pas oublier les animations portées par des commerces marmandais comme le bar « Chez les filles ».

Il cite une autre animation, animation comme une autre pour les Marmandais, particulièrement les enfants qui se sont appropriés la nouvelle fontaine de la place Clémenceau et ont pu se rafraîchir durant les périodes de canicule avec plaisir s'il en croit leurs cris de joie. Les adultes ont aussi profité de la fraîcheur de la brumisation, des pergolas et des balancelles.

La voie interquartier tellement attendue a été inaugurée. Il précise qu'elle pacifiera la circulation dans le secteur pavillonnaire et améliorera la traversée ouest - est de notre ville.

Cet été nous avons eu aussi le passage d'une mission évangélique mais il en reparlera en fin de conseil, l'opposition a en effet formulé une question à ce sujet.

Après cette trêve estivale la majorité reprend ses actions avec :

- Le Hackathon le 28 septembre prochain,
- La 1^{ère} tranche des travaux de rénovation énergétique à l'école Edouard Herriot,
- Les travaux de requalification du cœur de ville qui ont repris rue A. Boyé et rue du Palais.

Concernant les commerces, le manager de centre-ville a durant tout l'été pris ses marques, et contacté des porteurs de projets, les propriétaires de locaux vides et fait plusieurs visites.

Si bien sûr la situation n'est pas simple, Monsieur Le Maire souligne que l'on constate que Marmande reste attractive. Il est optimiste sur des résultats concrets dans les mois et années à venir.

Il souligne que l'on peut déplorer la fermeture de « Naf Naf ». Il précise qu'il s'agit d'une décision nationale d'une franchise. Il se réjouit de l'ouverture d'un nouveau magasin en lieu et place de l'ancien magasin « Epilogue ».

Il explique que la vie dans le centre-ville et donc son tissu commercial reste au centre des préoccupations de son équipe municipale.

Enfin, il n'occultera pas un fait divers avec l'agression d'un des agents de la collectivité par deux individus et un chien. Il lui a apporté tout son soutien.

Des plaintes ont été déposées et Il veut remercier son chef de service intervenu rapidement, tout comme la police municipale qui a immobilisé les deux individus et le chien.

Un des policiers municipaux a été légèrement blessé au cours de cette intervention.

Il adresse de nouveau ses remerciements à la police municipale, très attachée et très active à la protection des Marmandais.

Dossier n°2 - Rénovation de la cour de l'école élémentaire JEAN JAURÈS – Validation de l'avant-projet.

Monsieur Le Maire rappelle que l'élue en charge de ce dossier est Séverine Chastaing avec la chef de projet Clémence Joya.

La majorité a fait rénover la cour de l'école Labrunie et s'est engagée dans une programmation de rénovation des cours d'école de la ville de Marmande.

Cette ambition vise à rénover entièrement une cour d'école tous les deux ans en répondant à plusieurs enjeux : le bien-être des enfants, le respect de l'ensemble des usagers, et ce dans un environnement ludique et agréable et de la végétalisation à la désimperméabilisation du lieu. Il souligne aussi que dans les cours d'école la position centrale des terrains de sports exclut actuellement les enfants qui ne font pas de sport. Il ne s'agit pas de les supprimer mais de mieux partager l'espace des cours.

Il pense que le résultat sur l'école Labrunie a été à la hauteur de tous ces objectifs que ce soit en termes de désimperméabilisation, de lutte contre les îlots de chaleur, de la végétalisation et aussi de l'organisation pour des meilleurs usages de la cour.

Il rappelle que la collectivité a été accompagnée dans les financements de façon très correcte et conséquente.

Séverine Chastaing présente le dossier.

Lors de la commission extra-municipale de décembre dernier, l'ensemble des participants ont mis des priorités en termes d'objectifs de réalisation avec un objectif en particulier celui de la végétalisation des cours d'école.

Suite à cela, des priorités ont été établies sur les différentes cours d'école.

L'école retenue en premier lieu pour la rénovation de sa cour est l'école Jean Jaurès.

Ce travail a été mené en collaboration avec le service développement et le service Education, avec Monsieur Patrick Cardoit.

Elle souligne qu'il y a dans cette rénovation plusieurs objectifs :

- La végétalisation
- Un meilleur usage de la cour en tenant compte de l'ensemble des usagers.

Pour que cette rénovation soit réussie, la volonté a été d'associer l'ensemble des usagers, en particulier les enfants, à la construction du projet d'aménagement de leur future cour d'école. Ce travail s'est concrétisé par 8 ateliers de travail réunissant adultes et enfants (en temps scolaire et périscolaire) et a permis d'aboutir à une première esquisse paysagère.

Les objectifs de ces 8 ateliers étaient chronologiquement les suivants :

- 1- Dresser un diagnostic fin des usages : comment les enfants et les adultes utilisent la cour, les éléments appréciés et non appréciés, les problématiques rencontrées
- 2- Déterminer des thématiques prioritaires et y associer des besoins, des envies
- 3- Avec la première esquisse réalisée sur la base du diagnostic dressé et des besoins identifiés, recueillir l'avis de tous les usagers

Les derniers ateliers ont été réalisés avec le paysagiste architecte qui a pris en compte les désirs de l'ensemble des usagers en particulier des élèves.

Tous ces travaux ont été présentés lors de la kermesse de l'école à travers une exposition de manière à ce que l'ensemble des parents puisse comprendre le chemin de la concertation et se rendre compte de ce qu'allait devenir la cour de l'école de leurs enfants

Elle souligne qu'il y a un décalage d'un an, les travaux ne peuvent effectivement être réalisés qu'hors temps scolaire.

Elle présente l'avant-projet.

Sur la base de ces ateliers, une esquisse a donc été réalisée, ajustée par les usagers puis validée en Comité de Pilotage fin juin 2024. Cette dernière a été partagée lors de la fête de l'école en juillet.

Cette esquisse répond à un besoin de structuration, amené grâce à la création de cinq espaces (proposant un type d'activité différent) et à travers l'aménagement de cheminements.

➤ La Savane : il s'agit d'un espace ombragé, calme, où les racines du pin seront habillées avec un plâtrage bois qui permettra aux enfants de s'asseoir, de s'allonger. Des copeaux de bois seront prévus afin de laisser respirer les racines. Des nichoirs et hôtels à insectes seront être fabriqués par les enfants en temps CLAE et installés dans cette zone. Sur cet espace, deux zones de vivaces seront plantées.

➤ La Plaine : cet espace au soleil pourra accueillir deux bacs potager en hauteur positionnés contre la façade du gymnase.

Pour répondre au besoin d'activités, une piste avec 2 couloirs de course sera créée sur cette zone définie par les usagers comme étant un « couloir ». Au milieu, afin de créer de l'ombre, sur une partie enherbée seront installés de grands champignons métalliques ornés de plantes grimpantes. Enfin, un parcours en rondins de bois sera installé.

➤ La Jungle : Le terrain d'activités sera réduit et légèrement désaxé. Sa taille sera de 16 m x 11 m. Afin d'optimiser les possibilités d'utilisation de cette zone, des gradins enherbés seront créés grâce à la création d'un talus, offrant ainsi la possibilité pour les adultes d'organiser différents temps d'activités, mais aussi pour les enfants de s'asseoir, se reposer. Le terrain d'activité sera désimperméabilisé grâce à la mise en œuvre d'un béton drainant recouvert de dalles type « Flexplay » ou équivalent. Sur cette zone, de nombreux arbres seront plantés, et une importante partie sera enherbée. Enfin, une cabane en bois tressé ainsi qu'un module d'escalade (à cheval sous le petit préau) seront installés en fond de cour.

➤ La Grotte (grand préau) : Actuellement, le grand préau n'est pas entièrement à l'ombre. Pour répondre à cette problématique, une casquette métallique avec câbles tendus sera installée contre la façade du bâtiment principal, et des plantes grimpantes courant sur chacun des piliers du préau seront plantées dans des jardinières. Aussi, des modules de jeux tracés au sol seront prévus.

➤ Les Montagnes (petit préau) : Il est nécessaire de conserver cet espace avec peu d'aménagement puisqu'il sert d'abri étant complètement à l'ombre l'été et non ouvert au vent.

Des modules de jeux tracés au sol seront prévus.

Le module d'escalade présent dans la Jungle sera à cheval sous le petit préau.

Une fresque sur le thème de la montagne pourra être réalisée.

Sur toute la cour, du mobilier et des poubelles de tri fermées seront installés. L'ensemble des aménagements sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

➤ En option : la désimperméabilisation de l'annexe de la cour

Afin de créer un véritable îlot de fraîcheur en centre-ville, l'entrée côté CLAE serait désimperméabilisée grâce à l'installation de dalles gazon. Un accès secours en enrobé serait conservé.

Elle présente différentes photos pour mieux visualiser les espaces et choix des matériaux.

Elle présente le chiffrage des travaux :

| DÉSIGNATION | PRIX HT |
|---|------------------|
| Installation de chantier | 14 000,00 € |
| Démolition et terrassement | 24 756 € |
| Voirie | 49 196 € |
| Bordures et caniveaux | 11 135 € |
| Espaces verts | 19 944 € |
| Mobilier et divers (casquette végétale, platelage bois, peintures, etc) | 89 746 € |
| Tranchées techniques pour éclairage | 9 570 € |
| Assainissement | 27 791 € |
| Option : désimperméabilisation annexe | 36 196 € |
| TOTAL TRAVAUX AVEC OPTION (HT) | 282 334 € |
| TOTAL TRAVAUX AVEC OPTION (TTC) | 338 801 € |

Elle présente ensuite le plan de financement de l'opération :

| PLAN DE FINANCEMENT OPÉRATION | | | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------------|------------------|----------|
| DÉPENSES (HT) | | RECETTES (HT) | | % |
| ÉTUDES | 25 003 € | AGENCE DE L'EAU | 33 077 € | 11% |
| | | FONDS VERT | 30 000 € | 10% |
| TRAVAUX | 282 334 € | CNAF | 87 393 € | 28% |
| | | FEDER GAL | 50 000 € | 16% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 106 867 € | 35% |
| TOTAL | 307 337 € | TOTAL | 307 337 € | |

Elle souligne que le financement de ce programme se fait à hauteur de 65 %.

Elle remercie encore le service Education pour le travail mené sur le volet CNAF. Elle précise qu'il s'agit d'un travail laborieux où il faut en effet comptabiliser le taux horaire d'utilisation de la cour par les CLAE.

L'Agence de l'Eau n'intervient quant à elle que sur les parties désimperméabilisées. Grâce à ces aménagements, 50% du périmètre sera désimperméabilisé.

Elle remercie encore les services d'aller chercher des financements sur ces programmes-là, ce qui permet à la collectivité d'avoir des autofinancements peu élevés.

Monsieur Le Maire s'associe aux remerciements de Madame Chastaing, et remercie également Madame Joya pour le travail fait sur ce dossier.

M. Dubourg intervient.

Il souligne qu'il s'agit d'un très beau projet et qu'il est favorable à cette végétalisation.

Il a une question par rapport aux espaces verts. Il souligne que plus on végétalise plus il y a de l'entretien.

Il pense qu'il va falloir dans les années à venir doubler les effectifs du service espaces verts sinon ils n'y arriveront jamais. Il souligne qu'il y a également aujourd'hui l'entretien de la Place Clemenceau, l'espace Espiet, et tellement d'autres espaces végétalisés. C'est bien de végétaliser mais à savoir comment cela va se gérer avec les services espaces verts qui sont à flux tendu. Il interroge la majorité : « Ne faudra-t-il pas recruter à ce niveau-là ? ». C'est sa première question. Il s'interroge :

« Au niveau des travaux de réhabilitation prévus dans les écoles jusqu'en 2030, cela ne va-t-il pas engendrer quelques soucis ? Des travaux de cette ampleur dans une école font quelques dégâts. Il y a des grues, pas mal de choses...

Est-il opportun de faire tous ces travaux maintenant sur cette école, ou la majorité a-t-elle prévu de réaliser ces travaux dans 7 ou 8 ans ? »

S. Chastaing explique que la majorité est sur une politique de gestion différenciée des espaces verts. Ce sont des espaces sur lesquels la majorité va être très rigoureuse concernant le choix des essences, la pousse des végétaux, le choix des arbres, l'arrosage et être ensuite sur un entretien minimum.

Elle souligne que l'on ne sera pas non plus sur de la pelouse verte en sortie d'été. Les écoles en sont informées. Il faudra attendre les premières pluies d'automne. De même, les enfants savent qu'il faut attendre la première tonte avant de pouvoir retourner sur l'espace enherbé pour éviter du sur-piétinement, éviter également d'être trop boueux pour retourner en classe. (Ce que ni les enfants, ni les enseignants apprécient.)

C'est quelque chose que la majorité a réfléchi avec les équipes de manière à planifier leur travail et à réguler les points d'entretien sur ces espaces.

Concernant la rénovation énergétique, il s'agit de la seule cour d'école avec Edouard Herriot pour lesquelles la rénovation énergétique se fait à posteriori de la rénovation de la cour.

Elle explique que sur cette école précisément il va être difficile de mener des engins lourds à l'intérieur.

C'est un de leurs points d'attache pour la réalisation des travaux. Le porche empêche effectivement le passage de gros engins. Elle explique que ce sont des écoles où il faudra non pas raisonner avec de la rénovation par l'extérieur mais par l'intérieur.

Bien qu'elle soit d'accord avec le fait que cela soit moins efficace.

Mais il faut s'adapter au terrain. Elle souligne que d'ailleurs l'école de Lolya verra sa cour rénovée après la rénovation du bâtiment.

Patrick Cardoit souhaite compléter. Par rapport à la rénovation énergétique de l'école de Jaurès, l'avantage est de pouvoir faire toute une façade depuis la rue de la Rose. Cela n'impactera donc pas la cour refaite.

Jean-Luc Dubourg souligne que refaite ou pas, de toute manière l'accès se fait côté rue et non par devant.

Patrick Cardoit répond à Monsieur Dubourg que par rapport à son inquiétude, la moitié de l'école sera déjà traitée en arrivant de l'autre côté, cela n'impactera donc pas la cour. C'est ce qu'il voulait dire.

Monsieur Dubourg souligne qu'il est dans le milieu du bâtiment et sait très bien les dégâts qu'occasionnent une réhabilitation.

Monsieur Le Maire reprend le délibéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adopte l'avant-projet de la rénovation de la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès

Approuve le plan de financement de l'opération

Sollicite l'Etat au titre du Fonds Vert, le Groupement d'Action Locale au titre du FEDER, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales au titre de l'Aide à l'Investissement

Précise que le montant prévisionnel des travaux sera inscrit au budget 2025

Autorise M. le MAIRE ou son représentant légal à solliciter les éventuels autres financeurs pouvant soutenir ce projet de requalification

Autorise M. le MAIRE ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à ce projet de requalification

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°3 Adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2030

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite que les choses soient faites dans l'ordre, la clarté, la projection et s'il ose le dire malgré la connotation vieillotte du terme : suivant une planification.

Le PPI répond à tous ces objectifs. Il permet une rationalisation des investissements de la collectivité et de ses actions pour arriver à ses fins.

Monsieur Le Maire souhaitait ce PPI depuis longtemps mais il était nécessaire avant cela de redresser la situation financière de la collectivité.

Depuis quelques mois Monsieur Le Maire travaille sur un PPI en associant élus et services.

Une prospective financière a préalablement été établie avec des objectifs précis :

stabilité des taux d'imposition, encours de dette contrôlé et stable avec 2 millions d'emprunt maximum par an, maîtrise des dépenses de fonctionnement (avec des taux d'évolution réalistes mais ambitieux), une capacité de désendettement correcte autour de 7 ans et fruit de tout cela, une CAF permettant les investissements.

Les cofinancements ont été estimés à 30%.

Ce plan plutôt détaillé permet de penser le Marmande de demain dans le mode contraint tel qu'il est. Il précise que les actions et projets inscrits ne viennent pas de nulle part. Ils s'inscrivent dans la volonté politique de la majorité de transformation de Marmande en une ville répondant aux enjeux de changements climatiques, faire de Marmande un pôle fort, leader de son territoire entre Bordeaux et Agen-Villeneuve. Être la ville agréable à vivre entre ces deux pôles. Ce plan est aussi un acte de consolidation et de mise en perspective d'actions déjà existantes et engagées.

Ce PPI couvre la période de 2024 à 2030, durée raisonnable, ni trop courte ni trop longue pour faire de ce PPI un véritable outil.

Le rapport adressé aux membres du conseil est particulièrement détaillé. Monsieur Le Maire souhaite cependant insister sur quelques points.

Le PPI ne doit pas être comparé à un budget mais plutôt à un compte administratif.

Il répond à la notion d'objectifs dans une vision de stratégie financière. Les montants indiqués sont censés représenter les sommes qui seront réalisées sur chaque exercice.

Par ailleurs, le PPI ne liste que les dépenses d'investissements.

Pour mémoire, l'adoption d'un PPI avait été recommandée par la chambre régionale des comptes lors de son rapport et de ses investigations de 2021.

Le plan pluriannuel d'investissement comme cela est dit dans la note répond à une triple logique : une logique de pilotage avec un suivi des réalisations et des projets à venir, une estimation des coûts d'investissement, et bien sûr une priorisation de tout cela.

Le plan pluriannuel d'investissement est un outil vivant. Tout peut bien évidemment bouger.

Dans une logique opérationnelle, cela permet une lisibilité budgétaire ainsi qu'une transparence dans l'arbitrage budgétaire. Cet outil permet également la construction du budget dans une logique financière.

L'aide à la décision et la construction du budget primitif est en effet facilitée par l'écriture de ce PPI. Triple logique à laquelle il convient d'associer une dimension politique de l'outil, dimension essentielle qui donne à ce document toute son importance car elle est porteuse du sens de l'action municipale et s'impose comme un élément fondateur du projet municipal.

Les opérations d'investissements ont été présentées sous trois formes différentes :

- Les opérations individualisées il s'agit des opérations majeures par leur envergure financière technique et politique (cela correspond souvent à des projets phares gérés en APCP) ;
- Les opérations dites secondaires de moindre envergure financière mais souvent porteuses d'enjeux importants. Ces opérations peuvent apparaître en cours de période au gré des opportunités, des aléas. Il s'agit principalement d'opérations annuelles qui peuvent correspondre à la construction ou l'achat d'un équipement.
- Les opérations courantes qui concernent des investissements annuels récurrents tels que le renouvellement du parc mobilier.

La majorité a assorti ces opérations des caractéristiques avec le chiffrage, le calendrier, le phasage, le financement avec les subventions mobilisables et l'éventuel impact sur le fonctionnement (avec par exemple comme l'a évoqué Monsieur Dubourg l'impact sur la végétalisation d'un site).

Il souligne que le PPI n'est pas gravé dans le marbre. C'est un document essentiel dans les projets municipaux.

Monsieur Le Maire rappelle que ce document fait donc l'objet d'attentions et de suivis dans la construction budgétaire. Il sera périodiquement revisité.

Il est doté au total d'un montant de 46 millions sur toute la période 2024-2030. Il fait la part belle à la transition écologique à hauteur de 20 millions.

La majorité a structuré le PPI en 8 thématiques :

- Le cadre de vie pour 14,8 millions d'euros
- La culture pour 7,5 millions
- L'éducation et la jeunesse pour 7,4 millions
- L'innovation pour 1,1 million
- La sécurité publique pour un million

- Le vivre ensemble pour 4,9 millions
- Le sport pour 2,7 millions
- La vie civile
- Les moyens généraux à hauteur de 6,5 millions

Monsieur Le Maire précise que ce PPI facilitera les programmations budgétaires.

Il offre un cadre aux directions dans le travail, (cadre demandé par la majorité).

Il souligne qu'un PPI peut être très détaillé mais que cela devient vite illisible, voir fastidieux. Le PPI peut également être (comme il en déjà-vu) très « light » mais dans ce cas précis cela ne veut rien dire et cela n'est pas opérationnel.

La majorité a choisi un PPI efficace sur lequel elle peut s'appuyer, lisible avec des thèmes précis, des actions qui s'inscrivent dans la transition écologique et l'adaptation climatique. Les montants d'investissements par année figurent à la fin du document avec une grosse année 2024. Les montants reviennent ensuite à un rythme d'environ 6 millions, même un peu en dessous en 2028 et restent raisonnables. Monsieur Le Maire a parlé de cofinancement à hauteur de 30 %, la majorité reste donc prudente. Il rappelle qu'un PPI doit être réaliste mais il faut rester prudent au regard de la conjoncture actuelle.

Monsieur Le Maire souligne que les collectivités attendent les propos du Premier Ministre. Selon lui la question concernant les cofinancements à venir se pose. Il précise que le fonds vert par exemple passe de 2,5 milliards à un milliard (mesure mise en place précédemment par Elisabeth Borne) et il regrette cela.

Dans la préparation de ce PPI, Monsieur Le Maire a tenu compte de ce contexte tendu avec des autofinancements modérés à 30 %.

Il explique qu'un projet peut être financé à 60 %. Il sera dans ce cas précis moins coûteux que ce qui pourrait apparaître dans le PPI. Cela permettra du coup de financer un autre projet qui lui n'était par exemple financé qu'à hauteur de 20 %.

Il peut y avoir également des projets qui ne pourront être réalisés et qui seront par conséquent reprogrammés ou abandonnés. Ce sont des choix politiques qui se font au fur et à mesure. Il souligne qu'on pourrait lui dire qu'entre 2024 et 2030 il y a l'élection de 2026 mais il explique qu'un PPI doit être fait sur 6 ou 7 ans. La majorité a pris une option raisonnable.

Cela ne veut rien au-delà de ce délai, tout comme pour une durée plus courte.

Monsieur Le Maire remercie le directeur du service finances Laurent Bordin ainsi que ses agents pour le travail effectué.

Il remercie également Karen Nosmas qui a eu un empêchement de dernière minute une demi-heure avant le conseil municipal et également tous les services associés.

La majorité veut que le PPI soit vraiment un outil sur lequel s'appuyer. Cela a demandé des mois de préparation.

Stéphane Francis souhaite intervenir. Son groupe d'opposition se félicite de la création d'un plan pluriannuel d'investissements. Il s'étonne simplement de sa présentation ce jour en séance. Quatre sujets les questionnent.

Le premier concerne effectivement le calendrier. La majorité présente une vision pluriannuelle de ses projets après quatre ans de mandat.

Pour Stéphane Francis il était temps. Son groupe d'opposition aurait préféré et trouvé plus judicieux d'avoir une présentation, un débat sur le PPI en 2021, soit un an après l'élection de la majorité et les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Il précise qu'il n'a pas trouvé de communes présentant son PPI 18 mois avant la fin de son mandat. Il considère qu'il eut été normal de présenter cet outil à leur arrivée, et de le « caler » ainsi sur la durée du mandat, et éventuellement l'ajuster annuellement lors d'un débat d'orientations politiques et ce bien entendu en fonction de l'actualité et des contraintes budgétaires comme Monsieur Le Maire l'avait évoqué auparavant.

Le deuxième sujet qu'il souhaite aborder concerne un autre point du calendrier.

Plus qu'un PPI l'assemblée découvre selon lui un programme électoral.

Il rappelle que les prochaines élections auront lieu en 2026. L'opposition découvre ce soir, un PPI qui démarre en 2024, soit 18 mois avant la fin du mandat, pour se terminer en 2030. S'il s'agit d'un projet de mandature, d'un programme électoral, il précise à Monsieur Le Maire qu'il faut tout simplement le dire même si l'opposition ne peut que regretter que ce PPI trouve tribune dans cette enceinte, il aurait alors fallu organiser les débats contradictoires et laisser la libre expression des groupes ou des pensées différentes qui auraient pu à leur tour également présenter leur programme.

Le troisième sujet qui interpelle ce groupe d'opposition à la lecture de ce document ce ne sont pas les dépenses d'investissements envisagées sur la durée de ce PPI, mais les dépenses d'énergie, de temps passé, de sollicitation des équipes, des agents, qu'il tient d'ailleurs à féliciter pour la mission qui leur a été confiée pour la réalisation de ce document.

Son groupe d'opposition a bien compris que ce document pour la période qu'il couvre risque de se terminer au fond d'un tiroir.

Le dernier sujet qu'il souhaite aborder concerne la précision et la qualité du PPI.

Dans la délibération, il est clairement écrit, et il cite le passage :

« Chaque opération a été assortie des caractéristiques suivantes, déterminées de façon précise et étayée :

- Un chiffrage : le coût des études, travaux, mobilier, matériel... ;
- Un calendrier et un phasage : en fonction de la maturité du projet et des éventuelles étapes à envisager ;
- Un financement : les subventions mobilisables ;
- Son éventuel impact sur le fonctionnement : le coût des fluides, entretien, maintenance, conformité, assurance, personnel, taxes... »

Son groupe d'opposition ne voit pas en quoi le document remis répond aux derniers points, à savoir le financement, les subventions mobilisables. Rien n'est indiqué sur son éventuel impact sur le fonctionnement, le coût des fluides, l'entretien, la conformité des assurances personnelles.

En résumé, le groupe d'opposition de Stéphane Francis aurait préféré un PPI non pas comme présenté mais plutôt à défaut un PPI plus court mais correctement réalisé.

Pour toutes ces raisons son groupe d'opposition ne votera pas ce PPI.

Ce que remarque Martine Calzavara dans ce PPI c'est le peu d'attractivité des investissements. Elle interroge Monsieur Le Maire : « Comment pense-t-il effectivement développer l'attractivité de Marmande avec les investissements tels que la réhabilitation des égouts bâtis ce qui est bien sûr elle l'entend est indispensable ». Elle sait que la place Clemenceau a coûté 3,9 millions d'euros qu'il fallait la financer. Mais elle considère qu'il fallait plutôt équilibrer les dépenses par année. Elle s'interroge également concernant le pôle d'industrie et la culture. Elle rejoint également Stéphane Francis ce PPI fait un peu programme électoral.

Valérie Pérali s'interroge sur plusieurs items de ce PPI.

Elle commence par le cadre de vie.

Concernant la requalification des boulevards dans l'aménagement urbain, un budget précis est affiché. Elle s'interroge : « La Majorité connaît-elle la teneur du projet pour que ce soit aussi précis. Monsieur Le Maire pourrait-il en dire davantage sur les deux plus grosses tranches entre 2029 et 2030 ? ».

Elle s'étonne que le chapitre sécurité publique ne se résume qu'au réaménagement des poteaux pour la défense extérieure contre l'incendie. Son groupe d'opposition attendait des projets concernant la sécurité des habitants, des biens et des personnes, par rapport au cambriolage de logements, au trafic de stupéfiants, aux rodéos urbains. Ces points ne semblent pas essentiels pour la Majorité.

En matière de sécurité, elle souligne que notre ville ne fait certes pas partie des villes les plus insécures, mais elle n'est pas des plus sécurisées non plus dans le classement national des villes.

Elle précise que Monsieur Le Maire a déclaré dans la presse le 28 juin dernier, elle le cite : « que ce n'est pas le Marmandais moyen qui est importuné ».

Elle interroge Monsieur Le Maire : « quelle est sa définition du Marmandais moyen ? ».

Elle espère que nous sommes tous des Marmandais moyens.

Elle précise le contexte de cet article paru dans le Sud-Ouest le 22 juin dernier. Monsieur Le Maire était interrogé sur l'augmentation de la délinquance et de la criminalité de 126 % à Marmande. Elle souligne que Monsieur Le Maire relativisait les chiffres et disait que le Marmandais moyen n'était pas importuné par la criminalité.

Elle s'interroge. « Cela signifie-t-il qu'il existe un Marmandais en dessous de la moyenne et peut-être un au-dessus ? Celui-là a aussi besoin d'être en sécurité. Et qu'en est-il de ces autres Marmandais ? ».

Pour elle et son groupe d'opposition, il n'existe qu'un seul Marmandais, voir qu'un seul individu. En incluant les touristes, tous les individus ont droit à la sécurité comme tous les Marmandais dans leurs domiciles, leurs déplacements, leurs loisirs.

Concernant la culture, elle pense qu'il doit s'agir d'une « coquille » concernant le montant de la restauration des plafonds peints de la Chapelle Saint-Benoît. Les chiffres ne sont pas les mêmes que dans la délibération qui avait été exposée en conseil. La réfection s'élevait à 287 500 euros hors-taxes.

Monsieur Le Maire explique que dans le PPI le montant correspond à la totalité de la réfection de la chapelle Saint Benoît, les plafonds, l'assainissement des murs, la toiture.

Concernant le pôle industrie et culturel, Valérie Pérali demande si les investissements concernent CESAme et si oui est-il possible d'avoir des précisions.

Sa dernière question porte sur l'item sport avec l'éclairage de la piste BMX et la construction de vestiaires à la Filhole. Il est annoncé un début des travaux seulement en 2028.

Elle souligne que l'association BMX attend cet éclairage depuis des années et qu'ils vont encore devoir attendre quatre années de plus. Elle souligne qu'il faut espérer que l'effet « JO » se prolonge dans le temps.

Elle précise que les jeunes ne peuvent actuellement s'entraîner que les mercredis et samedis après-midi. Cet éclairage est nécessaire pour s'entraîner le soir et pouvoir ainsi augmenter le nombre de créneaux horaires. Avec cet éclairage, l'association pourrait d'autre part organiser des compétitions en nocturne, comme cela se fait de plus en plus dans d'autres clubs de BMX. Elle interroge la majorité : « Pourquoi ne pas avancer au moins l'installation de cet éclairage ? ».

Quant à la construction des vestiaires, elle découvre que le site de la Filhole deviendrait constructible. Elle demande à Monsieur Le Maire de leur expliquer en quelques mots.

Pour Jean-Luc Dubourg, il vaut mieux tard que jamais. Il considère qu'un PPI n'est pas figé comme l'a dit précédemment Monsieur Le Maire. Il constate que le PPI se déroulera également sur la prochaine mandature. Il plaint la prochaine gouvernance mais souligne que ce PPI n'est pas figé.

Il considère ce PPI ambitieux. Il s'agit pour lui d'un PPI politique dans la continuité de la majorité. Il précise que ce qui est aujourd'hui affiché ne le sera pas forcément demain.

Par contre, il n'a pas vu dans ce PPI tout ce qui concerne la voirie.

Bien que cela relève de la compétence de VGA, il souligne que la commune a des parts de voirie, tout ce qui est cour d'école par exemple, les espaces verts comme Espiet etc...

Il n'a pas vu non plus de grosses infrastructures sportives, à part le skate Park et le BMX.

Il ajoute qu'il n'a rien vu non plus concernant la sécurité, les caméras, la police. Il aurait aimé voir un petit peu plus d'informations concernant l'économie locale. Il s'interroge :

« Que compte faire la majorité pour Marmande au niveau de la redynamisation, le développement économique ? ». Evidemment VGA s'occupe de tout ce qui est économie sur le territoire la collectivité a cependant tout de même une part à travailler là-dessus.

La majorité a-t-elle des pistes pour dynamiser notre centre-ville au niveau des commerçants ?

Monsieur Le Maire le redit : il est un scientifique, il part de faits avérés.

En juillet 2020 quand la majorité est arrivée aux affaires, la capacité d'autofinancement était à moins 123 000 €. La directrice de la DGFIP (direction générales des finances publiques) s'est entretenue avec lui dans son bureau en présence de Madame Verdier, et lui a dit qu'il pouvait oublier les investissements.

Monsieur Le Maire souligne qu'en sortant d'un tel entretien, on ne pense pas à écrire un PPI, mais on se dit surtout qu'il va falloir redresser les finances. Cela a pris du temps mais il trouve que le travail a été très bien fait.

La majorité a redressé les finances de la ville et c'est à partir de là qu'il était possible de concevoir un PPI.

Précédemment, la prospective se faisait sous forme de tableau Excel. On appelait cela un PPI.

Pour lui, un PPI doit être un outil, un programme qui met en œuvre l'ancien programme électoral. Il souligne qu'il a été écrit quand la majorité a pu l'écrire.

Effectivement la chambre régionale des comptes conseillait cet outil.

Il y avait eu un échange à ce sujet avec la magistrate où il lui avait dit qu'il partageait tout à fait et que c'était également son souhait. Il précise qu'il ne fallait pas faire les choses sur des envies, des coups de tête, mais les projeter. C'est le but de l'écriture d'un PPI.

Les choses ne sont pas gravées dans le marbre.

Comme Monsieur Dubourg l'a souligné, effectivement des choses peuvent être modifiées parce jugées plus nécessaires, ou parce que la majorité a estimé qu'il fallait les avancer, enlever des choses ou en rajouter.

Le PPI est un affichage des intentions. C'est un programme qui est construit pour se dérouler mais qui peut être impacté par les aléas de la vie suivant les recettes supplémentaires ou les recettes manquantes. La majorité a essayé de calculer au plus juste par rapport à 2026.

Il considère que c'est de « bonne guerre » quand l'opposition parle de programme électoral.

Il souligne que si l'opposition regarde le programme électoral de 2020 de la majorité, le PPI s'inscrit dans tout à fait dans la progression. Il précise que des choses ont tout de même été réalisées avant 2024.

Une fois, la situation financière stabilisée, la majorité a vu ce qu'elle pouvait faire et a pu à partir de ce moment-là écrire le PPI. Concernant le calendrier, l'opposition s'étonne, il n'y a selon elle pas une commune qui présente son PPI 18 mois avant la fin de son mandat. Monsieur Le Maire rétorque que certaines communes n'ont pas de PPI. Marmande en a un. Il souligne qu'il ne sait pas si beaucoup de communes ont rencontré une situation financière telle que la majorité à son arrivée en 2020 et qui auraient pu écrire un PPI l'année suivante.

Encore une fois, avancer sur des sables mouvants pour s'enfoncer ce n'était pas la volonté de la majorité. Il aurait préféré disposer de cet outil en début de mandat mais il attendait que la situation financière soit stable. Il faut prendre la dimension de l'ensemble des choses. Monsieur Le Maire souligne que la majorité a écrit ce PPI quand elle a pu.

Il précise qu'il n'a pas fait écrire son programme électoral par les services. Il entend bien là la suspicion de l'opposition. Il a voulu que tous les services soient associés à l'élaboration de cet outil pour qu'ils comprennent qu'il s'agissait d'une enveloppe groupée avec des choix à l'intérieur. Les services ont établi des priorités qui ont été soumises aux élus qui les ont validées.

Il explique que les APCP (autorisation de programme crédit de paiement) permettent de lister, de projeter sur plusieurs années. C'est déjà une sorte de PPI. C'est le même principe.

Il explique que la majorité travaille sur des estimations. Il n'est pas « Madame Irma ».

Il explique que quand un projet est lancé il faut avoir en tête le fonctionnement qu'il engendre.

Il y a des choix à faire comme par exemple pour la végétalisation les choix d'essences d'arbres à planter.

Stéphane Francis reprend la délibération sur l'élaboration du PPI, sur les éléments à prendre en compte soit le chiffrage, le calendrier, le financement, l'impact sur le fonctionnement.

Il considère que c'est en tenant compte de tous ces éléments que l'on établit la prospective, et l'écriture du PPI. Il souligne que l'on peut mettre en place un projet parce qu'il satisfait ces quatre points.

Monsieur Le Maire a souhaité que ce PPI soit établi avec des critères de faisabilité.

Christian Sorin souhaite revenir sur le travail des agents concernant l'élaboration de ce PPI, un travail qu'il qualifie de laborieux par rapport à son appropriation et ce autant pour les élus que pour les services. Cela leur a permis de voir la différence entre un budget et un PPI. Cela a été un moment important de collaboration.

Françoise Verdier souhaite revenir sur les ICC (industries culturelles créatives). Une réunion a eu lieu le 2 octobre. Elle propose que lors d'une prochaine commission, quand il y aura suffisamment d'éléments tangibles concernant les ICC, de faire une présentation la plus exhaustive possible pour appréhender au mieux les enjeux importants pour CESAME et pour la ville.

Séverine Chastaing souhaite revenir sur le fonctionnement de ce PPI. Elle souligne que cet outil met beaucoup de projets en lien avec le développement durable, en particulier la rénovation énergétique des bâtiments. Le PPI montre les marges de manœuvre pouvant être dégagées pour le fonctionnement. Cela permet derrière de dégager de la CAF permettant du coup de disposer de bons niveaux pour les investissements. Elle précise que c'est la logique de la majorité. Elle explique que la majorité pourrait avoir des projets, comme le soulignait précédemment Monsieur Dubourg, entraînant trop de charges de service mais du coup ce PPI montre que la démarche de la majorité est raisonnée, construite.

Concernant la question de Monsieur Dubourg par rapport à l'économie locale, Monsieur Le Maire rappelle que l'agglomération développe beaucoup la zone sud. Il espère que d'autres activités seront à venir. Il sait qu'il y aura prochainement le développement de la friche derrière l'usine Espiet, et de la zone derrière la déchetterie.

Il souligne qu'aucun investissement concernant l'économie locale ne figure au PPI car cela ne relève pas de la compétence de la collectivité.

Il rappelle que dans le PPI il s'agit vraiment d'investissement et non de fonctionnement.

Sophie Borderie intervient. Elle ne voudrait surtout pas que suite aux propos tenus par les élus de l'opposition, les Marmandais imaginent que parce qu'il n'y a pas eu de PPI avant, il n'y a pas eu d'investissements dans la ville.

Elle rappelle qu'en 2022, 4 millions d'investissements ont été réalisés, et 6 millions en 2023.

Elle soutient tout à fait Monsieur Le Maire. A leur arrivée aux affaires, la situation financière était tellement délicate qu'il était difficile de se projeter.

Aujourd'hui, la situation financière permet effectivement d'inscrire des projets. La majorité l'a dit, le PPI n'est pas figé. Au regard de la situation et du contexte national, cet outil peut très vite devenir caduc.

Elle souligne que les collectivités attendent la feuille de route du Premier Ministre. Elle explique que quand on parle de milliards de dette de l'État, on peut penser que des économies seront faites au niveau des collectivités.

Elle précise que le PPI montre aussi l'ambition que peut porter une majorité à sa collectivité. Quand l'opposition dit qu'il s'agit d'un programme électoral, elle explique qu'à Agen le PPI se déroule jusqu'en 2030. Cet outil permet de se projeter bien au-delà de l'année en cours. Elle le redit : il est compliqué aujourd'hui de voir plus loin qu'une année ou deux ans au regard de la situation financière de l'État français.

Elle conclut qu'effectivement on peut s'inquiéter.

Votants : 32 - Abstentions : 03 (CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, BALLEREAU Marie-Catherine) - Exprimés : 28 - Contre : 03 (FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité.

Dossier n°4 - Exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en faveur des fondations et associations remplissant les conditions prévues aux a ou b du 1 de l'article 200 du code général des impôts à l'exception des fondations d'entreprise

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1414 B bis du code général des impôts selon lesquelles :

« Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la part de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui leur revient les fondations et les associations remplissant les conditions prévues aux a ou b du 1 de l'article 200, à l'exception des fondations d'entreprise.

Pour bénéficier de cette exonération, le redevable de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale adresse au service des impôts du lieu de situation du bien, avant le 1er mars de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration accompagnée des éléments permettant de justifier de son respect des conditions fixées au premier alinéa du présent article. »

Stéphane Francis demande si la loi prévoit la possibilité de dissocier l'exonération des résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à l'habitation principale ?
Les associations avec des résidences secondaires sont-elles toutes éligibles ?

L. Bordin, Directeur du service Finances, explique que cette loi permet l'exonération sur l'ensemble de cette catégorie d'associations et de fondations à but lucratif. Le chiffrage est particulièrement complexe parce qu'il faudrait arriver à collecter tous les noms des associations qui seraient concernées. Ce qui est aujourd'hui est assez compliqué.
Monsieur le maire souligne que cela peut concerner éventuellement une association comme la banque alimentaire.

L. Bordin précise que l'objet de la délibération est d'exonérer de taxe d'habitation l'ensemble des associations.
Monsieur Le Maire souligne que cela ne concerne pas les particuliers. Il rappelle que les particuliers qui ont une résidence secondaire à Marmande ne seront pas exonérés, cela concerne vraiment des structures comme par exemple la banque alimentaire. Cela va être très limité.
Il propose de rendre la liste publique en commission pour le suivi de ce dossier.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur

Monsieur Le Maire présente le dossier.
L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteur ou de montant dû trop faible (aucun commandement à payer ne peut être adressé par la trésorerie pour des titres inférieurs à 15 euros). Il s'agit donc de créances contentieuses non recouvrables.
L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charges, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.
Le montant résiduel est de 2 253,58 euros, et concerne des sommes impayées constatées sur les exercices de 2016 à 2024.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°6 Budget annexe de production d'énergie renouvelable – Exercice 2024 – Décision Modificative n°1

M. Figueira présente le dossier.
L'exécution du budget annexe de production d'énergie renouvelables à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.
La présente décision modificative porte uniquement sur la section d'investissement.

Rappel des masses budgétaires :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| ➤ Budget Primitif 2024 : | 1 415 073,45 € |
| ➤ Budget de fonctionnement total voté | 629 617,59 € |
| ➤ Budget d'investissement total voté | 785 455,86 € |

La décision modificative n°1 s'équilibre globalement à 0,00 €.

Elle a pour seul objet la réalisation d'un virement de crédits d'un montant de 20 000 euros entre les deux chapitres opérations prévus au budget primitif.

L'opération d'installation d'une centrale au CTM est débitée afin d'alimenter l'opération d'installation d'une centrale à l'école Herriot. Un avenant au marché de travaux de la centrale de l'école a dû être passé suite à la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires, ce qui a généré une plus-value qu'il convient de compenser budgétairement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget annexe de production d'énergie renouvelable 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Libellé | Objet | Montant |
|--------------------------------------|--|-------------------|
| | Chapitre 90202401 - Centrale CTM | -20 000,00 |
| Installations à caractère spécifique | Virement de crédit | -20 000,00 |
| | Chapitre 90202402 - Centrale Ecole Hériot | 20 000,00 |
| Installations à caractère spécifique | Virement de crédit | 20 000,00 |
| | TOTAL | 0,00 |

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Monsieur Le Maire présente le dossier. Les créances « éteintes » concernent des créances dont le recouvrement ne peut être effectué suite à une procédure de surendettement ou une procédure collective. Elles sont donc purement et simplement effacées par une décision de justice.

Le montant résiduel est de 250,90 €.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 8 Sollicitation d'un fonds de concours auprès de Val de Garonne Agglomération au titre de l'année 2024

La commune de Marmande sollicite l'attribution d'un fonds de concours de 153 337,30 € au titre de l'exercice 2024 auprès de Val de Garonne Agglomération pour financer le fonctionnement des équipements communaux situés dans le quartier concerné par le Contrat de Ville. Le coût de fonctionnement prévisionnel de ces équipements communaux s'élève, au titre de l'année 2024, à un montant de 1 144 424 €

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Budget principal de la Ville de Marmande – Exercice 2024 – Décision Modificative n°2

L'exécution du budget principal de la Commune à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.

La présente décision modificative (DM) porte à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Rappel des masses budgétaires :

- Budget Primitif 2024 : 42 715 648,87 €
- Budget de fonctionnement total voté 29 667 547,49 €
- Budget d'investissement total voté 13 048 101,38 €

La décision modificative n°2 s'équilibre globalement à 94 389,22 €, soit 0,22 % du Budget Primitif.

1) La section de fonctionnement s'équilibre à -91 720,00 €, les principales modifications sont les suivantes :

En RECETTES

Les montants indiqués en recettes de fonctionnement sont essentiellement des ajustements à réaliser suite à la notification d'attributions de subventions, des montants définitifs de dotations (chapitre 74) ou rôles supplémentaires (chapitre 731).

La prévision de recettes au titre des taxes additionnelles aux droits de mutation fait par ailleurs l'objet d'un important ajustement à la baisse (-140 000 €), au vu des sommes encaissées à ce jour, inférieures au rythme escompté, conséquence de la chute du marché immobilier. La nouvelle prévision de recettes s'établit à 460 000 €, alors que 600 000 € avaient été inscrits au budget primitif.

Une subvention de la CAF de 24 500 € est annulée, l'encaissement n'aura pas lieu, la dépense n'ayant pas été réalisée.

En DEPENSES

Ici sont également inscrits plusieurs ajustements à la baisse, résultat d'économies demandées aux services afin de compenser, au moins en partie, la perte de ressources subie en matière de droits de mutation.

Certaines lignes font l'objet de compléments :

- pour l'organisation des animations en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le cadre des actions « Sport et Culture » et bénéficiant de subventions ;
- pour le financement de prestations diverses ;
- pour le programme d'animations de la Ville, qui a subi d'importantes réévaluations de tarifs sur de nombreux postes de dépenses (cachets artistiques, sécurité...).

2) La section d'investissement s'équilibre à 186 109,22 €, les principaux mouvements sont les suivants :

En RECETTES

233 767,22 € sont inscrits en recettes nouvelles au compte 1068, afin de corriger un titre de 2023 dont le « typage » est erroné. En contrepartie, ce titre fait l'objet d'une annulation, par l'émission d'un mandat du même montant, également au compte 1068. Il s'agit donc d'une opération financièrement neutre.

Le remplacement des jeux de cour dans les écoles permet de bénéficier d'une subvention de la CAF de 8 480 €.

18 187 € de recettes supplémentaires peuvent également être inscrites suite à la notification du montant définitif de la dotation liée au produit des amendes de police.

En DEPENSES

Au chapitre 10 apparait la dépense de 233 767,22 € en contrepartie de la recette citée précédemment, contribuant à la correction de l'erreur de typage d'un titre de recettes émis en 2023.

La présente décision modificative fait état de plusieurs annulations de crédits de dépenses d'investissement, correspondant à des reliquats sur travaux réalisées, ou des opérations auxquelles il n'a pas été donné de suite.

Il y a lieu d'abonder quatre lignes de crédits en particulier :

- Un complément de 40 000 € à la maîtrise d'œuvre relative au pôle ICC ;
- Le renouvellement des jeux de cour dans les écoles, à hauteur de 50 000 € ;
- L'équipement en leds des éclairages des terrains de sports, pour 34 500 € ;
- L'acquisition d'un immeuble à l'îlot « Baudelaire » (50 000 €).

Il souligne que le but est d'acquérir cet immeuble pour un projet qui sera porté par Domofrance.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de l'association Union Musicale

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Adhésion au Plan de Formation Mutualisé du CNFPT.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 14 Création d'un emploi de professeur de harpe au conservatoire

Françoise Verdier précise que Madame Fortic est partie à temps complet au conservatoire d'Agen.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Délibération créant un emploi de chargé(e) de création graphique

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Délibération créant un emploi d'agent de référent accueil du centre technique municipal

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Délibération fixant les ratios promu-promouvables pour certaines catégories de personnels

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Délibération transformant un emploi d'agent comptable pour le service des finances

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Délibération transformant un emploi de médiateur culturel au Musée Albert MARZELLES

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit du remplacement d'un agent qui part en retraite.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Délibération créant un emploi de Chef(fe) de projets bâtiments et espaces publics

Monsieur Le Maire souligne que au départ d'un agent il faut prévoir son remplacement

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 21 Exonération redevance terrasses Ets le Bar de l'Esplanade

S. Blanchard présente le dossier.

L'établissement le « Bar de l'Esplanade », situé 31 allée Paul Bourillon à Marmande, ne peut utiliser sa terrasse sur l'Esplanade de Maré du fait de l'occupation de celle-ci par la société qui effectue des travaux en centre-ville,

Considérant que le gérant subit également sur sa 2^{ème} terrasse (au droit de l'établissement) des nuisances de dépôt de poussière et des nuisances sonores, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer l'établissement « le Bar de l'Esplanade » de la redevance de ses deux terrasses du 1^{er} juillet 2024 à la fin de l'occupation de l'esplanade de Maré par la société.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Création de tarifs Occupation du Domaine Public

S. Blanchard explique qu'il y a lieu de compléter les tarifs communaux et en particulier ceux qui concernent l'occupation du Domaine Public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'un tarif pour l'occupation du domaine public par un container commercial aménagé (exemple : vente de boissons et restauration légère, location paddle, canoë...) sur la commune.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Exclusive International Ballet Program (EIBP) :

Dominique Martin présente le dossier. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € pour permettre à l'association de réaliser ses objectifs.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 24 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Pépinière EVIMERIA

Dominique Martin présente le dossier.

La municipalité attribue une subvention qui permettra de couvrir les frais liés à la location de l'Espace Exposition à l'occasion du salon du Bien-être de mars de l'association Pépinière EVIMERIA pour le montant de 1920,00 €.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 - Annulation d'une location de Maison de quartier – Remboursement du paiement

Christian Sorin présente le dossier. Un administré a loué une salle mais a informé la municipalité de son souhait d'annulation de la location pour raisons médicales. La personne sollicite le remboursement de la somme versée.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 - Aide financière au Full Boxing Marmandais

Jean-Claude Feyrit présente le dossier.

L'association « Full Boxing Marmandais », sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais engendrés pour l'organisation du Championnat d'Europe ISKA Pro Kick Boxing le Samedi 2 novembre 2024 au gymnase « Jacques Martinot ».

La Commission Pôle 3 émet un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 3 000 €.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Aide Financière à l'association « Aéroclub de Gascogne section Aéromodélisme »

Jean-Claude Feyrit présente le dossier.

La Section Aéromodélisme de l'association « Aéroclub de Gascogne » sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais engendrés pour l'organisation de ces animations.

La Commission Pôle 3 émet un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 480 €.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 - Avenant à la convention annuelle d'objectifs de l'association du THEATRE de l'ATELIER

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 - Révision et ajout de tarifs du Musée Marzelles

Françoise Verdier présente le dossier.

Valérie Pérali s'interroge par rapport au tarif créé pour les extérieurs.

La majorité ne craint-elle pas que les extérieurs ne viennent plus. Elle précise qu'à ce tarif elles doivent en effet ajouter le coût du transport.

Françoise Verdier explique que les propositions faites par la direction du Musée ont été très bien étudiées et argumentées. Elle ne craint pas cela.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 - Adhésion au RESEAU 535 – Fédération régionale en Nouvelle-Aquitaine des structures de diffusion de spectacles

Françoise Verdier présente le dossier.

La ville de Marmande participe activement au dynamisme du paysage culturel régional au même titre que l'ensemble des structures de diffusion de Nouvelle-Aquitaine. L'adhésion au RESEAU 535 permettrait à la ville de rester en contact avec l'actualité culturelle et faciliterait la réalisation des objectifs précités.

L'adhésion représente un coût annuel de 310 €. La dépense sera prise en charge par la Commune et prélevée sur l'enveloppe correspondante sur le budget annexe du Théâtre Comœdia.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°31 Programme d'actions du contrat de ville 2024-2030 soutenues par la Ville de Marmande pour l'année 2024

J.C. Feyrit présente le dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024, une enveloppe prévisionnelle de 40 000€ (hors PRE) est consacrée au cofinancement d'actions menées par des associations. Les actions retenues dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville et relevant des compétences de la Ville de Marmande ont été travaillées en concertation entre les services municipaux, ceux de VGA et de l'Etat. Les élus municipaux en charge du dossier ont pu échanger et valider même les orientations avec ceux de Tonneins avant que cette répartition soit validée sous l'égide du Sous-Préfet lors du Comité de Pilotage du 05 juillet 2024.

Martine Calzavara s'interroge pourquoi l'état n'intervient pas pour le self féminin ? Le sujet ne leur plait pas ?

Jean-Claude Feyrit explique que l'Etat a préféré d'autres projets que celui-là. Il précise que ce n'est pas une intervention systématique.

Monsieur Le Maire partage le point de vue de Martine Calzavara. Il trouvait également le sujet intéressant.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°32 Ouverture dominicale pour l'année 2025 pour les commerces de la ville de Marmande

Monsieur Le Maire souligne qu'il s'agit d'un dossier habituel.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°33 Renouvellement de la convention portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes 14-17 ans par la commune de Marmande

P. Cardoit présente le dossier.

Il s'agit de renouveler la convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes 14-17 ans par la commune de Marmande.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°34 - URBANCE 2024

Loréline Roques présente le dossier

Un film est projeté à l'assemblée.

Le tarif de la billetterie spectacle Danse Urbaine du festival Urbance du vendredi 18 octobre 2024. Les tarifs proposés à la billetterie sont à 12€ plein tarif et 6 € tarif réduit.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°35 Mesures de réparation Jeunes Mineurs PJJ

Loréline Roques présente le dossier. Il s'agit d'accueillir des jeunes mineurs sous la responsabilité de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour effectuer une mesure de réparations pénales auprès de l'espace jeunes et plus précisément du BIJ info jeunes dans le cadre d'actions éducatives.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 36 - Accueil jeunes volontaires SNU

Loréline Roques présente le dossier. L'Espace Jeunes de Marmande (BIJ info jeunes / accueil jeunes) souhaite pouvoir accueillir des jeunes pour effectuer leur mission d'intérêt général sur des actions éducatives spécifiques (comme le Festival Urbance, semaine de la jeunesse, etc...) dans la cadre de leur Service National Universel.

Monsieur Le Maire passe à l'examen des décisions.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2024-149 – 18.06.2024 - CONVENTION DE PRESTATIONS BILLETTERIE OTVG SAISON CULTURELLE 24/25
- ♦ Décision n° 2024.150 – 18.06.2024 - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA SOCIETE LLC AVOCATS ET ASSOCIES
- ♦ Décision n° 2024.151 - CESSION D'UN VEHICULE CITROEN C15
- ♦ Décision n° 2024.152 – 24.06.2024 - Convention DE PRET D'UN mini bus avec l'association du handball club
- ♦ Décision n° 2024.153 – 25.06.2024 - STAR JUS - Fête de la tomate
- ♦ Décision n°2024.154 – 25.06.2024 - MARMANDE, TERRE DE SPORT ET DE CULTURE PARCOURS ALSH
- ♦ Décision n° 2024.155 – 01.07.2024 - Action de prévention sensibilisation au harcèlement scolaire et lutte contre discrimination - Théâtre forum Cie ARTS MUSE & VOUS « Allant Vers, Allant Droit »
- ♦ Décision n° 2024.156 - 26.06.2024 - Mise à disposition du parking de l'Espace Exposition au profit de DSN MOTOS MARMANDE
- ♦ Décision n° 2024.157 – 27.06.2024 - Convention de mise à disposition de deux bureaux dans le bâtiment administratif à CESAmé au profit de BGE Sud-Ouest
- ♦ Décision n° 2024.158 – 27.06.2024 - Convention de mise à disposition de trois bureaux dans le bâtiment administratif à CESAmé au profit de CIBC
- ♦ Décision n° 2024.159 - 27.06.2024 - Souscription d'une assurance « annulation d'évènement » pour le concert du 20 juillet 2024
- ♦ Décision n° 2024.160 – 27.06.2024 - Demande de financement Feder Village de dômes – juillet 2024
- ♦ Décision n° 2024.161 – 27.06.2024 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenant n°4-5 lot n°1 Marche 2022M32MBIS
- ♦ Décision n°2024.162 – 28.06.2024 - Convention de mise à disposition des locaux de l'école Maternelle Lolya
- ♦ Décision n° 2024.163 – 28.06.2024 - DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT DU SOUPLE ET JEUX DE COUR ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO DE BEYSSAC
- ♦ Décision n° 2024.164 – 28.06.2024 - DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT DU SOUPLE ET JEUX DE COUR ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT
- ♦ Décision n° 2024.165 – 28.06.2024 - DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT DU SOUPLE ET JEU DE COUR ECOLE MATERNELLE DU CENTRE LEOPOLD FAYE
- ♦ Décision n° 2024.166 – 28.06.2024 - DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION D'UN MINIBUS
- ♦ Décision n° 2024.167 - Marchés et avenants pour le mois de Juin 2024
- ♦ Décision n° 2024.168 – 01.07.2024 - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un logement municipal en faveur de Monsieur Cyril Monteils- Graffeur
- ♦ Décision n° 2024.169 – 02.07.2024 - IMPLANTATION VILLAGE DE DOMES 2024

- ♦ Décision n° 2024.170 – 02.07.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'Amicale des Cheminots et Sympathisants du Marmandais à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.171 – 02.07.2024 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit de l'association « LA FONTAINE DU ROY » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.172 – 02.07.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Magdeleine au profit de l'association « Country Club Marmande » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.173 – 02.07.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Magdeleine au profit de l'association « La Caliente » à titre gratuit
- ♦ Décision N° 2024.174 – 02.07.2024 - Location d'un logement municipal à l'Ecole LABRUNIE à Monsieur Thomas DUCHAMPS, agent municipal
- ♦ Décision n° 2024.175 – 08.07.2024. - Concert Lyrique Nous irons à Paris interprété par la Compagnie La grande fugue dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine au Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2024.176 – 09.07.2024 - Mise à disposition d'un espace naturel et de bâtiments communaux sis Ile Balias à Marmande au profit de la Société M'ADVENTURE PARC
- ♦ Décision n° 2024.177 – 09.07.2024 - « UN DIMANCHE AU CLOITRE 2024 -TRIO CAOBA » (Annule et Remplace la décision 2024.148)
- ♦ Décision n° 2024.178 – 10.07.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Magdeleine au profit de l'association « La Caliente » à titre gratuit (Annule et remplace la décision n°2024.173) Changements horaires
- ♦ Décision n° 2024.179 – 11.07.2024 - Gratuité de l'Occupation du Domaine Public Association « Les Marmandais du Levant - Feu de la Saint-Jean 22 juin 2024
- ♦ Décision n° 2024.180 – 12.07.2024 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Centre Hospitalier Départemental CHD La Candélie
- ♦ Décision n° 2024.181 – 12.07.2024 - Festival « Urbance » sur les cultures urbaines - Organisation de 2 Battles -16 ans et + de 18 ans
- ♦ Décision n° 2024.182 – 15.07.2024 - Location d'un logement municipal à l'Ecole LABRUNIE à Monsieur Pascal GUYON, professeur des Ecoles
- ♦ Décision n° 2024.183 – 15.07.2024 - Gratuité du Domaine Public pour les associations sportives participant à la manifestation « Club 2024 »
- ♦ Décision n° 2024.184 – 16.07.2024 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S. de Marmande à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.185 – 18.07.2024 - Autorisation d'ester en justice Affaire commune de Marmande contre STEIS Joseph
- ♦ Décision n° 2024.186 – 22.07.2024 - Rénovation de la cour de l'élémentaire Jean Jaurès - Demande de subvention auprès de la CNAF
- ♦ Décision n° 2024.187 – 22.07.2024 - Location d'un logement municipal à l'Ecole LOLYA à Madame Oksana KRYKUNOVA
- ♦ Décision n° 2024.188 – 26.07.2024 - Marchés et avenants pour le mois de Juillet 2024
- ♦ Décision n° 2024.189 – 30.07.2024 - INTERVENTION CELLULE PREVENTION DU CDG 47
- ♦ Décision n° 2024.190 – 30.07.2024 - Cessation d'activité Echoppe Halle du Marché Ets « Les Halles chez Francine »
- ♦ Décision n° 2024.191 – 06.08.2024 - Souscription d'une assurance « annulation d'évènement » pour la soirée de clôture estival du 31 août 2024
- ♦ Décision n° 2024.192 – 13.08.2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT ANIMATION DES ATELIERS DE SCULPTURE
- ♦ Décision n° 2024.193 – 13.08.2024 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Conseil Départemental du Lot et Garonne
- ♦ Décision n° 2024.194 – 13.08.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit du CLUB DES SUPPORTERS DE L'USM à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.195 – 13.08.2024 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit de VAL DE GARONNE AGGOMÉRATION VGA Pôle Habitat et Aménagement
- ♦ Décision n° 2024.196 – 22.08.2024 - Association Salsa Diffusion - Soirée Danses Latines

- ♦ Décision n° 2024.197 – 26.08.2024 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit du Centre Hospitalier Départemental CHD La Candélie
- ♦ Décision n° 2024.198 – 26.08.2024 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'association « CŒUR SUR LA MAIN »
- ♦ Décision n° 2024.199 – 26.08.2024 - ACQUA ALTA – NOIRE D'ENCRE SAISON 2024/2025 THÉÂTRE COMŒDIA
- ♦ Décision n° 2024.200 – 26.08.2024 - Contrat de location d'un autocar 57 places Par la Société KEOLIS GASCOGNE
- ♦ Décision n° 2024.201 – 27.08.2024 - Convention avec les Z'Arts de Garonne
- ♦ Décision n° 2024.202 – 27.08.2024 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Monsieur TESSANDIER Joël Formation BST BT et Eclairage public (du 16 au 20 septembre 2024 à Sainte Affrique)
- ♦ Décision n° 2024.203 – 30.08.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit du CLUB DES SUPPORTERS DE L'USM à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2024.204 – 02.09.2024 - Marchés et avenants pour le Mois d'Août 2024
- ♦ Décision n° 2024.205 – 04.09.2024 - Mise à disposition gratuite d'une salle de cours du Conservatoire Maurice-Ravel
- ♦ Décision n° 2024.206 – 05.09.2024 - Prestation artistique du Quintette à vent de la Musique des Forces Aériennes de Bordeaux
- ♦ Décision n° 2024.207 -11.09.2024 - contrat de location triennale pour les matériels et équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage rues libération, Fougard et entrées de rues avec Blachère illumination
- ♦ Décision n° 2024.208 – 11.09.2024 - Convention d'occupation d'un local à la Maison des Associations site Charles Boisvert, entre la Commune de Marmande et l'association « Marmande Cyclo Tourisme »

Martine Calzavara a une question concernant la décision n°2024.157, et 158 concernant la mise à disposition des locaux de CESAme cela concernait quel cadre ?

Monsieur Le Maire transmettra les éléments lors du prochain conseil mais cela concerne les VAE et bilans de compétences.

Concernant la décision n°2024.160 « Demande de financement Feder Village de dômes – juillet 2024 » elle s'interroge, pourquoi la collectivité avance les frais et sollicite ensuite les subventions ?

Françoise Verdier transmettra les éléments et s'assurera auprès du directeur de la culture du circuit à respecter.

Concernant la décision n°2024.166, Martine Calzavara demande le montant global de l'achat du mini bus.

Loréline Roque ne dispose pas des éléments. Ces informations lui seront transmises ultérieurement.

Pour les décisions n°2024.174 et 182 concernant des logements de fonctions Martine Calzavara demande quels critères déterminent le choix d'attribution. Monsieur Le Maire explique que la municipalité ne dispose pas de beaucoup de logements. Il s'agit de mise à disposition temporaire pour des agents en difficultés. L'autre logement concerne un professeur des écoles.

Patrick Cardoit explique qu'un professeur des écoles peut être logé moyennant un loyer contrairement aux instituteurs qui pouvaient eux bénéficier d'un logement de fonction.

Martine Calzavara demande également des précisions pour la décision n°2024.189.

Quel est l'événement grave qui détermine l'intervention d'un psychologue du CDG au sein de la collectivité ?

Monsieur Le Maire souhaite rester confidentiel sur cette décision mais le Directeur Général des Services apportera les éléments à Madame Calzavara.

Concernant la décision n°2024.194, Martine Calzavara demande si la majorité a des pistes pour le remplacement de Francine Landot ?

Stéphane Blanchard explique que cette personne n'assumait plus ses présences en semaine. La collectivité lui a proposé d'aménager son temps de présence mais elle a refusé.

Il précise que la majorité a une piste mais elle ne peut en parler officiellement.

Un travail sur le premier commerce à l'entrée à gauche de la halle est également mené. La majorité est en réflexion sur une offre plus diversifiée pour étendre le spectre à d'autres spécialités. Les commerçants de la halle se plaignent de ne pas avoir cette attractivité des fruits et légumes toute la semaine.

Valérie Pérali a une question concernant la décision n°2024.180. Elle demande où en est la vente du bâtiment du site des Capucins à La Candélie étant donné que le billard Club a été déménagé pour cette raison.

Michel Milhac explique que le sous-seing a été signé. C'est imminent. Cela a pris du retard à cause d'expertises mal chiffrées.

Jean-Luc Dubourg a une question concernant la décision n°2024.150 pourquoi la collectivité a-t-elle sollicité un cabinet parisien ? Pour quelle raison être allé chercher ce service si loin ?

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un accompagnement spécifique, spécialisé. Une consultation avait été lancée, le devis le moins cher a été retenu.

De même pour les décisions n°2024.169 et 2024.191 la collectivité a souscrit une assurance pour intempéries. Il s'interroge : « ne serait-il pas plus judicieux d'avoir un contrat unique pour la période estivale de juillet à août englobant toutes les manifestations ? ».

Monsieur Le Maire va poser la question. C'est à réfléchir.

Les deux groupes d'opposition ont transmis au cabinet de Monsieur Le Maire des questions écrites.

Martine Calzavara pose sa première question à Monsieur Le Maire :

1) Avez-vous pu acquérir la licence 4 pour laquelle nous avons voté le montant que vous proposiez ?

Suite au dernier conseil lors duquel ce sujet avait évoqué, Monsieur Le Maire a été contacté par un Marmandais qui lui proposait une licence. Il a été surpris car il avait pourtant regardé la disponibilité de licence dans les alentours. Il n'y avait pas eu de publicité sur celle-ci à Marmande. Il explique qu'il préfère racheter une licence de Marmande plutôt qu'à Tonneins.

2) Les Marmandaises et les Marmandais expriment au quotidien une grande inquiétude sur le devenir de l'ASSAD. Pourriez-vous leur apporter des éclaircissements sur l'évolution de cette association et donc de l'impact sur le maintien à domicile des personnes fragilisées.

Monsieur Le Maire explique que derrière cette association il y a des personnes qui ont besoin d'un service. La majorité reste vigilante et regarde cela de près. La collectivité subventionne l'ASSAD comme l'ADMR.

Il explique que l'ASSAD rencontre de réelles difficultés pour pouvoir effectuer les heures qui leur sont proposées dans les plans d'aide.

A ce jour, l'association est accompagnée en redressement.

Jean-Claude Feyrit explique que l'ASSAD joue un rôle important sur le territoire comme beaucoup d'autres associations d'aide à la personne. Elle est gérée par un conseil d'administration très engagé qui fait vraiment ce qu'il peut pour se sortir de cette situation compliquée. L'association rencontre des difficultés dans la gestion des recrutements, des plannings d'interventions.

Les intervenants ne préviennent pas quand ils ne viennent pas travailler. Cela devient très vite compliqué à gérer pour les familles.

Le premier semestre 2024 semble être de bon augure pour l'ASSAD. L'activité semble repartir. L'ASSAD est accompagnée par L'UNA 47 (fédération qui se structure afin de fédérer les ASSAD du territoire).

La nécessité d'un réseau a été évoqué. Toutes les associations sont gagnantes avec la mise en place d'un tel dispositif. Ce réseau doit jouer un rôle de solidarité, ce qui n'était jusqu'à présent pas le cas.

L'ASSAD Marmande est entrée dans une procédure de redressement judiciaire et est en attente d'une décision de justice. La majorité n'a à ce jour pas de retour. L'activité de début d'année permet d'être un peu plus optimiste.

Sophie Borderie explique que l'ASSAD de Marmande est en redressement judiciaire depuis le mois de juin. L'association connaît une situation délicate depuis de nombreuses années maintenant. De 2018 à 2022, elle avait perdu quasiment 25 % de son activité en réduisant les prestations qu'elle pouvait proposer. Elle rappelle que l'ASSAD propose de l'aide à domicile, des petits travaux de jardinage aux usagers aujourd'hui. Elle accompagne à peu près 500 usagers sur le Marmandais. Mais comme l'a dit Monsieur Feyrit, le conseil d'administration de début d'année a annoncé une reprise d'activité sur le premier semestre. Un mandataire judiciaire a été désigné pour régler toutes les charges.

Sophie Borderie explique que les dettes de l'association s'élèvent à 300 000€. Le remboursement de ce montant est échelonné sur plusieurs années.

Sophie Borderie reste persuadée que ce sont les modèles économiques des services d'aides à domicile qui sont mis à mal et ce de façon conjoncturelle mais aussi structurelle. D'un point de vue structurel, ces associations ont du mal à recruter du personnel. Elle souligne que l'on ne peut qu'encourager les personnes souhaitant rester à domicile. Ces personnes sont cependant de plus en plus dépendantes. Cela nécessite souvent des soins très lourds, plusieurs passages par jour et donc plus de personnel pour les structures et par conséquent plus de dépenses de fonctionnement.

Les difficultés conjoncturelles sont notables par rapport à la crise d'après covid, au contexte économique, à l'inflation, à l'augmentation de tout ce qui est fonctionnement. Tout cela fait que les structures d'aides à domicile sont en difficulté.

Elle ajoute que la loi « grand âge » n'est toujours pas sortie. Les deux derniers gouvernements s'étaient successivement engagés à donner des financements. Elle espère que le gouvernement à venir prendra en considération les moyens de maintenir les personnes âgées à domicile. Elle rappelle qu'aujourd'hui, c'est un véritable choix qui est fait par les seniors. Souvent, elles vont dans les EHPAD et sont très dépendantes pour les dernières semaines de leur vie. Sophie Borderie ose espérer qu'il y aura une lueur d'espoir avec la fédération UNA et la création de ce réseau. Elle souligne qu'il s'agit de territorialiser, de mutualiser les frais de fonctionnement des structures pour tenter de trouver un équilibre financier dans ces différentes structures.

Elle précise que bien entendu l'ASSAD de Marmande n'est pas la seule dans cette situation. Sur les 24 associations recensées dans le réseau UNA, très peu sont à l'équilibre aujourd'hui.

3) Quel a été le coût du campement illégal des gens du voyage à la Filhole? Ont-ils honoré la facture que vous leur avez sûrement présenté.

Martine Calzavara rappelle que l'adjectif « illégal » est utilisé dans le sens où l'occupation n'était pas autorisée.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'est rendu personnellement sur place plusieurs fois avec Monsieur Bourbon pour rencontrer cette mission évangélique.

Monsieur Bourbon y était tous les jours. Ils ont établi un contact et ont pu discuter. Il était cependant clair que ces gens du voyage n'avaient pas l'intention de partir.

La municipalité ne pouvait pas lancer d'action immédiate avant 15 jours.

Monsieur Le Maire a pris l'option de rester dans la discussion avec des consignes fermes soit : pas de troubles à la sécurité, à la tranquillité publique, et le respect et la propriété des lieux.

Il s'est rendu sur place le dimanche soir après leur départ et a constaté qu'ils avaient laissé les lieux corrects à une exception. Les gens du voyage ont en effet l'habitude de faire leurs besoins en dehors de leur caravane.

Un nettoyage a été fait. Monsieur Dubrana s'est occupé de cela dès le lundi matin. Le campement était lui-même « clean ».

Par rapport à la question de Madame Calzavara concernant le coût, Monsieur Le Maire a pris en compte les heures de mobilisation du service propreté.

Du courant a été prélevé par des branchements sauvages.

Monsieur Le Maire attend les retours de VGA.

Concernant la consommation d'eau il n'y a pas de compteur.

Une convention a été signée entre la municipalité et les gens du voyage pour permettre le paiement de tous les frais engendrés. Monsieur Le Maire a négocié la somme de 2 250 €. Il précise que la municipalité de Lalande (où cette même mission évangélique avait élu domicile durant 15 jours) avait obtenu une indemnisation d'un montant de 1 000 €. Le montant négocié par Monsieur Le Maire couvre la facture d'eau.

Monsieur Le Maire a également une question pour Madame Calzavara.

Dans un post du 16 août dernier, un membre imminent et influent du groupe politique de Madame Calzavara (son président d'honneur) a écrit que face au même phénomène l'ancienne mandature avait empêché ce stationnement sauvage à la Filhole.

Il a ajouté qu'un peu plus de caractère et non de réaction caractérielle de la part du maire actuel serait bienvenu. »

Monsieur Le Maire a bien compris à travers ce post que la campagne électorale était lancée mais il veut rester sur le fond et demande à Madame Calzavara si elle peut expliquer dans quelles circonstances identiques au même phénomène l'ancienne mandature avait empêché un stationnement sauvage à la Filhole et qu'avait elle fait de ces gens du voyage ?

Martine Calzavara souligne que ce n'est pas elle qui a écrit ce post mais pour autant elle va répondre.

L'ancienne mandature a vécu la même situation avec une arrivée massive de caravanes. Cela avait été immédiatement discuté. Elle précise à Monsieur Le Maire que la municipalité est avertie du problème même si c'est très tardivement.

L'ancienne mandature avait très rapidement positionné les gens du voyage sur l'aire de grand passage et avait trouvé des places supplémentaires sur le terrain de foot. Elle ne dit pas que les voisins étaient ravis mais ils avaient ajouté à l'aire grand passage l'aire d'un terrain de foot.

Il y avait vraiment une dynamique autour de cette problématique pour éviter justement un campement à la Filhole.

Monsieur Le Maire précise que le problème est que dans ce cas précis, les gens du voyage n'ont prévenu personne, qu'ils ont cassé le cadenas et sont rentrés. Il n'y a pas eu de possibilités de solutions proposées en amont.

Jean-Luc Dubourg précise qu'il s'agissait du terrain de rugby au Château d'Eau.

Il souligne qu'ils s'étaient « bagarrés verbalement ».

Monsieur Le Maire lui demande si cela signifie qu'ils avaient montré du caractère. Monsieur Dubourg répond affirmativement.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit pas ici des mêmes circonstances.

Il souligne qu'il aurait effectivement été bien que l'histoire soit correctement relatée en totalité.

Il précise que premièrement l'aire de grand passage n'était pas disponible. Les gens du voyage n'ont pas prévenu.

Madame Calzavara souligne qu'ils ont dit le contraire.

Quand Monsieur Le Maire s'est rendu sur place, les gens du voyage lui ont expliqué qu'il était prévu dans leur périple de s'arrêter à Bergerac, sauf qu'ils n'étaient plus dans les dates. Ils ont contacté la mairie de Bergerac qui ne pouvait pas les héberger, l'aire de grand passage était en effet déjà occupée. Alors les gens du voyage lui ont expliqué qu'ils regardaient les terrains disponibles aux alentours.

Ils sont arrivés de nuit à 1h30 du matin précisément sans avoir prévenu. Quatre gendarmes étaient présents mais ne se sont pas opposés.

Monsieur Le Maire interroge l'opposition : « Dans le même phénomène vous avez montré du caractère ? Cela veut dire que vous êtes susceptibles sur quelque chose qui n'est pas annoncé de vous préparer ? Est-ce que vous dormez tous les jours à la Filhole pour empêcher

180 caravanes d'arriver et ce sans savoir qu'ils arrivent ? . Cela signifie que vous êtes en vigilance permanente sur le site ? C'est ce que vous avez dit. Ou alors était-ce un mensonge ? ».

Monsieur le Maire le rappelle, les circonstances n'étaient pas les mêmes que sous l'ancienne mandature. Il ne savait pas ces gens du voyage allaient arriver cette nuit-là.

Dans un autre post sur Facebook le 20 août, plus précisément sur la page du Républicain, suite à l'agression d'un agent de la municipalité (agression que Monsieur Le Maire a évoqué dans son propos introductif) des membres importants de l'association de Madame Calzavara ont déclaré : « Quand on laisse l'insécurité s'installer (ce sont les propos de Monsieur Dubourg) et le second a écrit : « qui sème le vent récolte la tempête ». (Propos de Monsieur Christen).

Monsieur Le maire demande à Monsieur Dubourg s'il peut décrire ce qui lui fait affirmer que l'insécurité s'est installée à Marmande et à Madame Calzavara de préciser le sens du post « Qui sème le vent récolte la tempête ». Est-ce une allusion à la présence de la mission évangélique ?

Jean-Luc Dubourg répond :

« A Marmande, il y a de plus en plus de personnes avec des chiens, des gens errants, des gens qui boivent, des gens qui agressent. Il évoque une agression qui s'est produite aujourd'hui même ou hier où la police municipale et la gendarmerie ont été appelées. Il faut savoir que pas mal de choses se passent à Marmande depuis quelques temps ». Il considère qu'il y a des choses à faire que la majorité ne fait pas.

Monsieur Le Maire interroge Madame Calzavara : « Faites - vous un lien direct avec la présence des gens du voyage. ? »

Martine Calzavara souligne que Monsieur Le Maire ne peut pas lui attribuer des propos qu'elle ne tient pas.

Monsieur Le maire souligne que ce sont des propos de membres de son groupe « Les Forces Marmandaises ».

Martine Calzavara précise qu'elle ne s'autorise pas à penser pour les autres.

Monsieur Le Maire lui répond qu'elle est responsable de ce groupe « Forces Marmandaises » et par conséquent des propos tenus.

Martine Calzavara souligne à Monsieur Le Maire qu'il ne peut pas faire cet amalgame.

Monsieur Le Maire précise qu'elle doit assumer les propos de ses adhérents surtout quand ils sont responsables républicains. Il répond à Madame Calzavara : « C'est comme ça ou alors entourez-vous bien. »

Martine Calzavara conclut qu'en tout cas Monsieur Le Maire a accepté quelque chose d'illégal. Il ne pouvait peut-être pas faire autrement mais il a tout de même validé une inégalité.

Monsieur Le Maire répond que bien sûr que non, rien n'a été légalisé.

Martine Calzavara précise qu'il a avalisé quelque chose d'illégal.

Jean-Claude Bourbon : « Vous dites que l'on a cautionné l'illégalité. »

Il reprend les directives de l'illégalité : la négociation. Il reprend l'article de loi et souligne que c'est ce que la majorité a fait.

Il souligne qu'en 15 jours il n'y a aucune possibilité d'expulsion. Il faut des unités des forces de l'ordre pour expulser 180 caravanes. Il est plus facile de traiter directement avec eux.

Il explique que ces gens-là ont la possibilité de susciter le Tribunal administratif qui a 3 jours pour statuer.

Le représentant des gens du voyage leur a présenté tout un tas de procédures de recours. Il explique que dans le cadre d'une confrontation il n'y a aucune indemnité alors que dans le cadre de la négociation c'est l'inverse. Cela ne veut pas dire que c'est la porte ouverte à tous les évangélistes, que la Filhole devient une aire de grand passage.

Martine Calzavara interroge Madame La Présidente du Département : « N'est-ce pas au département d'intervenir ? »

Sophie Borderie souligne que VGA dispose d'une aire de grand passage mais pas assez grande. Aujourd'hui toutes les communes s'entendent à dire qu'il faut une aire de grand passage mais pas sur leur commune.

Jean-Claude Bourbon précise que les gens du voyage ne veulent pas se dissocier et se retrouver avec un autre groupe.

Il explique que le préfet réquisitionne d'office les terrains pour accueillir les gens du voyage comme cela s'est passé à la Tremblade.

P. Cardoit souligne qu'aucun groupe de gens du voyage ne veut cohabiter avec un autre. Par rapport à l'illégalité, il souligne que quelques jours après ces faits un groupe identique s'est installé à Casteljaloux. Il explique que Madame La Maire a remué ciel et terre pour les faire partir mais ils sont restés 15 jours et sont partis passé ce délai sans dédommager la municipalité. Patrick Cardoit demande quelle est la meilleure attitude à adopter. Valait-il mieux négocier quelque chose ou alerter la presse ?

Martine Calzavara souligne que c'est pour cela que sa question portait sur le coût.

4) Monsieur le Maire, vous êtes le président du CCAS. Est-ce que les membres du CA, comme cela se faisait avant votre mandature, pourraient avoir un regard sur les dossiers d'attribution des logements au sein de la résidence des glycines. Ainsi les rumeurs de favoritisme n'auraient pas lieu de circuler.

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'a jamais entendu parler de rumeurs de favoritisme. Il précise qu'il ne travaille qu'avec des faits. Il rappelle que lors du conseil d'administration du 8 décembre 2021 où il présidait, des modifications avaient été apportées au règlement de fonctionnement de la résidence des Glycines. En effet, les attributions de logements ne doivent plus être validées en CA. Cela avait fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité. Il rappelle à Madame Calzavara qu'elle figurait présente dans le procès-verbal. Aucune observation particulière n'avait été faite.

Martine Calzavara explique qu'elle avait posé très précisément la question au directeur du CCAS en lui disant : « Pourquoi avez-vous changé le mode de fonctionnement ? ». Ce à quoi Il avait répondu nous avons les mêmes critères que sous l'ancienne mandature. Elle avait répondu il n'y avait pas de regard des membres du CA. Elle souligne qu'il est possible que cela ne figure pas dans le procès-verbal mais elle précise qu'elle avait bien posé la question.

Monsieur Le Maire souligne qu'il faudra revoir les procès-verbaux.

Il explique que les attributions se font selon les critères du GIR qui donnent des points. Face à toute sorte de polémiques, Monsieur le maire n'a pas d'objection ne voit pas d'objections à la demande de Madame Calzavara.

Est-ce qu'il faut cependant que ce soit un conseil d'administration complet, il n'est pas sûr de cela, voir si cela doit concerner tous les membres du CA ou consulter la même commission Ad hoc élargie à des membres du CA. Il n'y voit aucun inconvénient. Il ne veut pas entendre parler d'histoire de favoritisme.

Jean-Claude Feyrit intervient. Une chose l'a tout de même surpris dans la question de Madame Calzavara à savoir le mot rumeur.

Il considère que « lancer une rumeur » il en reste toujours quelque chose.

Il précise à Madame Calzavara que dans cet hémicycle, lorsqu'un élu veut parler, il doit d'abord demander la parole. Il note qu'elle est intervenue sans demander la parole, c'est quand même un des principes fondamentaux à respecter lui semble-t-il.

Il rappelle que cette question avait déjà été débattue en CA. L'anonymat est le seul moyen de garantir un traitement équitable. La commission étudie les dossiers en fonction des critères étudiés sans connaître le nom des demandeurs, connus à l'inverse des agents, des assistantes sociales et du directeur du CCAS.

Martine Calzavara rappelle qu'elle sait comment cela fonctionne. Ce à quoi Jean-Feyrit répond qu'il le redit pour les autres membres du conseil. Le seul moyen d'assurer la

confidentialité est l'anonymat. Il souligne qu'il y a une autre commission au CCAS, qui s'appelle la commission permanente à laquelle siège Madame Calzavara. Il lui fait remarquer qu'il explique pour tout le monde, qu'ils ne sont pas que « tous les deux au coin du salon ». Ses explications sont destinées à tous. Il rappelle que les demandes sont anonymes.

Il considère que la suppression de l'anonymat serait la porte ouverte au copinage.

Martine Calzavara précise qu'elle sait comment cela fonctionne. Ce n'était pas sa question. Elle réitère sa question : « pourquoi les membres du CA ne participent pas à cette commission ? Elle travaille dans la résidence des Glycines, des propos qui n'existaient pas avant lui sont remontés. Elle trouve cela dommage d'où sa question pourquoi les membres du CA ne font pas partie de cette commission.

Pour Monsieur le maire il y a un vrai questionnement à avoir quant à l'évaluation des GIR, des critères de dépendances.

5) Monsieur le Maire, vous annoncez aux Marmandais un gain de 600 000€ avec la vente des Capucins. Quels sont les arguments justifiant cette décision ? En effet nous pensons malheureusement qu'avec cette vente vous avez fait perdre 3 millions d'euros de foncier aux Marmandais.

Monsieur Le Maire souligne qu'il ne sait pas comment il a pu faire perdre 3 millions d'euros de foncier aux Marmandais. Il demande à Monsieur Milhac qui n'a pas l'habitude de perdre autant d'argent. Il juge cette appréciation de l'opposition subjective et souhaiterait savoir d'où proviennent ces 3 millions. Il demande des explications à Monsieur Dubourg.

Monsieur Le Maire explique que la vente du bâtiment et une partie du parking ont généré une recette de 600 000 € en investissement. Il rappelle qu'à l'arrivée de la majorité il n'y avait strictement aucun projet valable étudié sur ce bâtiment.

Michel Milhac explique que (pour s'être rendu plusieurs fois sur ce site) cet endroit est peu fréquentable, des gens dealaient. Il considère que cette vente est une opportunité et propose à Monsieur Dubourg de se rendre au service urbanisme pour consulter le permis de construire déposé par La Candélie qui va faire de ce site un bel endroit. Il pense que le quartier ressortira largement embelli. Cet endroit va changer la physionomie du quartier. Il ne revient pas non plus sur le caractère social de cette vente, sur le travail qui sera réalisé par La Candélie. Ce bien s'est vendu à hauteur de 600 000 €. Cela représente une recette importante pour la municipalité. Il explique que la majorité à chercher à rationaliser le patrimoine.

Jean-Luc Dubourg souligne qu'il va essayer d'être assez clair dans son explication. Il ne va pas essayer de donner des leçons à la majorité. Il va donc apporter sa réflexion sur ce dossier dont il s'est précédemment occupé. Il souligne qu'il ne faut pas dire que l'ancienne mandature n'a jamais rien fait car il peut fournir les bilans. Par contre, il ne reparlera plus de ce dossier. Il va expliquer à la majorité comment elle a perdu plus de 3 millions d'euros.

Il souligne qu'il n'est pas médecin. Il a passé sa vie dans le bâtiment non pas à vendre du matériel mais à les faire. Il s'étonne d'ailleurs que les adjoints de Monsieur Le Maire ne l'aient pas davantage persuadé de ne pas vendre ce bâtiment. Il précise que s'il avait été un de des élus de Monsieur Le Maire il l'aurait persuadé de ne pas vendre ce bâtiment.

Au dernier conseiller municipal avait été annoncé que la municipalité avait vendu ce bâtiment pour 600 000 €. Il rappelle que Monsieur Le Maire avait annoncé que la majorité n'avait pas réalisé les 230 000 € de travaux prévus et était donc ainsi bénéficiaire de 830 000 €.

Jean-Luc Dubourg explique que la majorité inscrit au crédit une dépense qu'elle ne réalise pas. Il explique que quand il ne dépense pas 50 € sur son compte, il ne retrouve pas cette somme au crédit. Il juge que cela est complètement faux.

De plus, la majorité dit que l'opposition est de mauvaise foi sur ce dossier. Il se pose la question et se demande qui est de mauvaise foi.

Il reprend son explication. La majorité a donc réalisé une vente de 600 000 €. Cela est indéniable, précis. Par contre, elle a procédé à des travaux dans un local privé à Virazeil avec de l'argent public des Marmandais et ce pour un montant de 120 000 €.

L'ancienne mandature a mis 130 000 €. Cela fait en gros un total de 250 000 €. En réalité sur ce dossier la mairie de Marmande ne gagne que 350 000 €.

Il va maintenant expliquer comment la municipalité perd 3 millions d'euros. Il souligne que ses chemises ne sont pas vides et que la majorité peut les consulter. Elles contiennent des plans définitifs de la rénovation complète de ce bâtiment, un superbe projet ambitieux, avec un local pour le billard, un local approprié pour les seniors, des salles de réunions et tout ceci avec un prévisionnel financier. Il s'agit d'un avant-projet sommaire. Il précise qu'il n'y a pas eu d'APD car l'ancienne mandature n'a pas eu le temps de le réaliser. Il rappelle que sur un avant-projet définitif il est possible de gagner toujours 10 %.

Le montant annoncé pour la rénovation complète sur cette APS était 1 million et demi pour une surface de 1500 m². Ce qui fait un ratio à 1 000 €. Il prend l'exemple du centre de loisirs qui va coûter 4 millions d'euros au territoire pour 1200 m². Le ratio est dans ce cas précis de plus de 3 500 € le m². Pour réaliser la même chose une somme comprise entre 4 millions et demi et 5 millions d'euros sera nécessaire.

Si l'on déduit les 1 million et demi à cette plus-value-là la majorité aurait fait gagner 3 millions de fonciers aux Marmandais. La réalité est là. Dans le bâtiment c'est ce qu'on appelle de la plus-value, de l'investissement.

Il souligne que comme d'habitude, la majorité va vouloir avoir raison et discréditer ses propos mais pour lui les Mathématiques sont têtues.

Il assure à la majorité qu'elle a perdu 3 millions d'euros.

Monsieur Le Maire s'accorde à dire qu'effectivement les Mathématiques sont têtues mais là pour le coup il veut juste dire à Monsieur Dubourg qu'il n'a pas fait d'économies sur une dépense. Au mois de juillet 2020 arrive sur son bureau le dossier du billard club avec la nécessité de réaliser les travaux promis par l'ancienne mandature. C'était donc une dépense à faire mais elle n'a pas été faite. Cette somme était en prévision. Il a fait supprimer cette ligne au directeur des finances. C'est la réalité.

Il souligne à Monsieur Dubourg qu'il fait des ratios au m², qu'il compare cette problématique avec un centre de loisir où la restauration par exemple n'était pas prévue par l'ancienne mandature. Monsieur Le Maire souligne que c'est comme comparer une maison avec quatre chambres et une maison avec quatre salles de bain. Cela n'est pas pareil.

Patrick Cardoit souligne que quand il entend Monsieur Dubourg, il a l'impression de voir des « gamins » du CLAE jouer à la marchande. Il souligne que cela n'est pas raisonnable.

Il précise qu'il a vu le plan de la fameuse maison des associations programmée par la mandature précédente. Ce projet n'a jamais abouti puisqu'entre-temps l'ancienne mandature avait décidé d'y mettre le centre de loisirs. Patrick Cardoit interroge Monsieur Dubourg. Leur projet était quand même un peu aléatoire. Cela n'aurait pas dérangé l'ancienne mandature d'installer le centre de loisirs en plein milieu du goudron. Comparer la structure réalisée à Lolya et ce bâtiment prévu terrasse des Capucins aurait effectivement coûté moins cher. Ce n'est cependant peut-être pas le même projet.

Monsieur Le Maire souligne que cela l'embêterait d'avoir perdu 3 millions d'euros pour les Marmandais. Il est attaché à la mission que lui ont confié les Marmandais.

Une autre question a été posée par le Groupe Marmande Avenir.

Stéphane Francis l'expose :

« Grand nombre d'élus du Conseil Municipal le sont également à Val de Garonne Agglomération. A ce titre, ces élus sont convoqués aux commissions thématiques (finance, Urbanisme, Ressources Humaines...) qui se tiennent préalablement à chaque Conseil Communautaire. Ces commissions, présidées par le Vice-Président en charge du sujet, sont un réel outil démocratique, de construction, d'échanges et de partage des dossiers qui seront présentés en Conseil Communautaire. Prenons l'exemple de la commission Finances.

En séance, il est présenté, entre autres, le suivi d'exécution du budget. Sur les principaux postes de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, nous voyons le pourcentage d'exécution par rapport au vote du budget.

L'intérêt de la démarche est de pouvoir discuter et comprendre les écarts.

« Pourquoi, sur tel poste de dépense, nous sommes largement au-delà du temps de passage ? Quelles dépenses nouvelles ou dépassement de dépenses budgétées peuvent expliquer ces dérapages ? » ...

En vous inspirant des pratiques de VGA, vous pourriez utiliser la même démarche au sein du conseil municipal et des commissions ; ce qui nous permettrait de connaître et débattre sur le suivi d'exécution budgétaire de votre politique...

Cela permettrait également de nous assurer qu'un pilotage politique et suivi rigoureux des finances de la collectivité existent... en d'autres termes : de savoir où nous en sommes. Or, il n'en est rien.

Un exemple ? Nous pourrions connaître chaque mois, l'état des dépenses engagées pour la réfection de la place Clémenceau au regard du budget initial envisagé et d'avoir des explications sur d'éventuels écarts...

Alors, Monsieur le Maire, seriez-vous disposé à développer un tel outil à l'échelle de la ville de Marmande et le mettre à disposition des élus pour débat ? »

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'a pas de soucis là-dessus, il préfère la transparence pour parler sur des faits vrais. Il considère qu'il est facile de s'exprimer sur les réseaux sociaux, il n'y a pas de débat, pas de contradiction, et on affiche des contrevérités. Il préfère effectivement que l'on puisse débattre et présenter les choses clairement. Monsieur Le Maire a bien lu la question du second groupe d'opposition. Il note que cela permettrait également d'assurer à la majorité un pilotage politique et un suivi rigoureux des finances de la collectivité, d'avoir des explications sur d'éventuels écarts avec l'utilisation de trois points de suspension.

Monsieur Le Maire n'est pas un littéraire mais un scientifique. Il sait cependant que l'utilisation des points de suspension insinue quelque chose. Concernant le propos sur le pilotage politique, être rigoureux point de suspension Monsieur Le Maire pense que cela veut dire que l'opposition considère que la majorité ne fait pas preuve de rigueur ou du moins c'est ce qui est insinué.

Il ne revient pas sur ce qu'il a dit au début du conseil concernant leur arrivée, leur rencontre avec la directrice de la DDFIP. Il précise qu'il pensait au pilotage financier matin, midi et soir. Les finances tournaient même à l'obsession. Monsieur Le Maire y est très attaché. Il précise qu'il avait besoin de personnes sur lesquelles s'appuyer. Cela a été Madame Verdier et maintenant Madame Nosmas. Madame Verdier connaissait le sujet. Elle avait été adjointe aux Finances. Madame Nosmas a commencé aux côtés de Madame Verdier et continue dans la même direction pour donner satisfaction. Il le redit la première personne qu'il a reçu fut la directrice des finances.

Il souligne que lorsque la majorité veut lancer un projet les finances doivent être saines. C'est une obligation. Il y a bien sûr un pilotage financier.

Il demande régulièrement un point des finances de la municipalité. Le Directeur Général des Services le tient au courant tout comme le directeur financier et bien sûr l'adjointe aux finances qui est constamment présente. Le pilotage est présent sur le projet Clemenceau. Le budget est tenu. Comme dans tous travaux des choses se rajoutent en cours de réalisation, des avenants peuvent être rédigés. Il tient à être transparent.

Monsieur Le Maire propose de présenter chaque mois l'état des dépenses engagées. Il précise que cependant pour les travaux de la place Clemenceau cela n'a pas de sens. Cela prendrait beaucoup trop de temps.

Il prend l'exemple d'un loyer qui est payé tous les mois. La dépense tombe tous les mois, donc effectivement s'il est prévu par exemple 10 000 € de loyer dans l'année et si l'on est à 9 000 € début septembre il y a forcément un souci visible dans l'exécution de la ligne.

De même si l'on veut acheter une voiture, il faut prévoir un budget, la ligne exécution.

Monsieur Le Maire propose qu'avant chaque décision modificative cela peut être intéressant pour l'opposition de disposer des exécutions budgétaires, avoir l'exécution en cours du chapitre.

Il propose de présenter lors de la commission un état avec les pourcentages d'exécution suivi d'un débat. Des explications seront données.

Monsieur Le Maire ne voit pas de déconvenues à cela. Cela ne le gêne absolument pas. C'est être transparent.

Stéphane Francis demande à Monsieur Le Maire s'il identifie bien les outils auxquels il fait allusion, outils diffusés en commission finances de l'agglomération. C'est une lecture très simple synthétique de l'état d'avancement des dépenses ou des recettes par rapport à la mensualisation du budget.

Ce qu'il retient dans l'intervention de Monsieur Le maire c'est que le travail fait par le vice-président en charge des finances de l'agglomération ne présente à ses yeux aucun intérêt, que par exemple cela n'aurait aucun sens dans la plupart des cas.

Il pense qu'il peut y avoir des écarts sur des subventions par exemple si elles sont non perçues, pour des travaux engagés non réglés etc...

Il peut y avoir des écarts significatifs entre l'état d'avancement du budget si l'on devait mensualiser et les dépenses ou recettes réellement réalisées.

Il pense que l'on peut compter sur une certaine maturité des élus pour comprendre quand on leur explique de quoi il s'agit.

Par rapport au 012 par exemple, l' élu peut imaginer que les agents sont payés tous les mois donc il peut connaître les faibles fluctuations entre l'exécution et la prévision.

De même pour les autres charges de gestion courante etc... Il ne pense pas que ce soit inutile.

Monsieur Le Maire propose de présenter un suivi budgétaire suivi de débats avant chaque décision modificative.

Valérie Perali souligne que Monsieur Le Maire dit que mensuellement ce n'est pas possible. Par exemple pour la place Clemenceau même si effectivement il y a des tranches qui ne sont pas régulières mensuellement cela ne veut pas dire que par exemple la majorité ne peut pas dire tel mois où elle en est.

Dire par exemple : « on est en retard par rapport à ce qui était prévu ou au contraire on est en avance ». Comme l'a dit Stéphane Francis, elle pense que c'est intéressant de connaître les points d'étapes. Cela permet d'en discuter, d'expliquer le pourquoi du retard, parler de l'évolution du chantier, parler de la facturation.

Michel Milhac explique que la facturation n'est pas mensuelle sur Clemenceau. Il peut y avoir des allers-retours pour par exemple un document manquant. Cela peut amener des retards sur les montants très importants. Un bilan mensuel ne correspondrait à rien.

Monsieur Le Maire souligne qu'il ne veut pas noyer l'opposition avec des éléments comme ceux-là. Il réitère sa proposition à l'opposition. Et si à l'usage cela ne convient pas, voir comment affiner. Cela ne peut pas être parfait d'emblée mais ce sera ajusté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Dominique MARTIN

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET